



**Compte-rendu  
du lundi 18 avril 2011  
à Brides les Bains**

*Conseil Local de Développement*

Présents : Bernard ANDRE, Laurent BATTIER, Joseph BONNEFOY, Raymonde CHEVRONNET, Marie-Hélène COSTE, Hubert FRATICELLI, Pierre GERBAUD, Alain MACHET, Joseph MOUGEL, Nicole RISTAT, Claude SCHILLING, Chantal FAURE, Sandrine MALGRAS, Mireille PERNET, Corinne BREYSSE, Maryse BRUN, Nicole VEILEX, Sylvie BARIL, J. Marc COLLACHE, J. Maurice GOUEDARD, Mélanie MOLLANDER, Jean ADOR MILETTI, Pierre FORAT, Julie CARDINET, Lorene HERERO

Excusés : Frédéric ABONDANCE, Philippe BARGEOT, Henri BEGUIN, Yves CARRET, Marie-Hélène CHABERT, Gisèle GAIDE, Claudie LEGER, Gilles NANTET, Daniel PAYOT, Jean-François QUEST, Albert REVIAL, Danièle BERTHIER.

---

Alain MACHET présente la thématique du jour :

**« Evolutions démographiques :  
la prise en compte des seniors en Tarentaise-Vanoise »**

Dans le cadre de notre mission de suivi des politiques contractuelles engagées entre le territoire, le Département et la Région, il nous semble important d'avoir ce regard sur un sujet d'importance pour la Tarentaise : la prise en compte des personnes âgées.

Laurent BATTIER présente, en propos introductif, une situation du territoire croisant quelques données chiffrées (Insee, Conseil Général 73, Asadac, Udaf...).

La population de la Tarentaise a augmenté de 30 % en 30 ans ; 47 836 habitants au recensement de 1999, 53 000 à ce jour. Le nombre de personnes de plus de 60 ans devrait doubler sur 20 ans : 5 307 personnes de plus de 75 ans en 2019 contre 2 582 en 1999.

Ce vieillissement de la population est toutefois moins conséquent qu'au niveau national, la situation d'autres territoires étant bien plus préoccupante.

Alain MACHET remercie nos intervenantes : Mesdames Chantal FAURE et Sandrine MALGRAS, Directrice et Chargée de mission pour la Délégation Territoriale à la Vie Sociale de Tarentaise (Conseil Général).

L'intervention sociale du Conseil Général est sur plusieurs niveaux (enfance, handicapés, RSA, personnes âgées...). Il définit et met en œuvre la politique en direction des personnes âgées (gestion de l'allocation personnalisée d'autonomie, aide sociale départementale...) et à

compétence en matière d'autorisation, de tarification et de contrôle des établissements spécialisés.

Le Conseil Général peut aussi agréer des familles d'accueil. A constater qu'il n'y a aucune famille d'accueil sur notre territoire ce jour.

Il a aussi la responsabilité de la mise en place d'actions de prévention et d'actions de soutien pour les aidants familiaux.

Pour ce qui concerne les orientations en matière de prise en compte des personnes âgées, le Conseil Général construit un Schéma sur une durée de cinq ans, en associant l'ensemble de ses partenaires.

Les priorités de ces dernières années :

- renforcer le soutien à domicile,
- créer des plans d'hébergement adaptés à la dépendance (1 000 lits prévus).

Le schéma 2011 – 2016 : son élaboration a été lancée fin 2009 par une démarche participative.

La prise en charge de la grande dépendance à domicile est un axe d'amélioration prioritaire.

Un autre axe est le travail sur les métiers de la gériatrie. En effet, les établissements, les services connaissent de grosses difficultés de recrutement. Le phénomène de la saisonnalité accentue ce problème de recrutement, mais aussi de fidélisation et donc de continuité du service. Des solutions sont envisageables : proposition de logements par la collectivité pour le personnel, actions de valorisation des métiers, etc....

La distance et les déplacements sont aussi très pénalisants. L'équilibre économique des services est particulièrement difficile à trouver entre la rémunération des professionnels et le coût pour la personne âgée bénéficiaire.

Un débat est initié sur ce volet Ressources Humaines. La plupart des intervenants sont en Contrats à Durées Indéterminées mais les salaires sont très bas (le SMIC pour les personnes non qualifiées, un peu plus pour les aides soignants). A noter que les associations et les services ont fait de gros efforts pour proposer des Contrats à Durées Indéterminées et notamment des contrats annualisés. Les qualifications peuvent évoluer, les moyens de la rémunération ne peuvent pas toujours suivre. Le personnel, dans ces métiers, est essentiellement féminin.

Une question est posée sur l'évaluation des services à domicile : des enquêtes internes et régulières sont faites auprès des usagers.

Les possibilités de mutualisation seraient à encourager : garde de plusieurs personnes âgées à organiser dans le même temps. Cette idée serait aussi facteur de lien social.

L'accompagnement de personnes âgées vers l'utilisation des technologies modernes de l'information et de la communication permet aussi de favoriser le lien social. Cette démarche est à faciliter.

Une question est posée sur les « listes d'attentes » pour l'entrée en « Maisons de Retraite ». Il s'agit aujourd'hui de parler de « listes d'inscriptions » ; certains sont inscrits mais pour des échéances différentes. Les délais d'attente se sont bien réduits ces dernières années (6 mois est le délai moyen). Des solutions se trouvent entre établissements, mais il s'agit toutefois

d'anticiper, de pas s'y prendre au dernier moment. Sur ce territoire, nous sommes plutôt bien pourvus. A noter que les changements d'établissement sont possibles.

La prospective du Schéma inclue la programmation de la création de places supplémentaires selon les bassins de vie et afin de faire face aux besoins liés aux évolutions démographiques : 50 places en Tarentaise entre 2011 et 2016 pour maintenir le niveau des équipements.

Au niveau de l'APTV (Assemblée de Pays Tarentaise Vanoise), une ligne avait été ouverte dans le cadre des politiques contractuelles pour adapter des logements en vue de l'agrément de familles d'accueil ; aucune demande n'a été faite.

La Savoie souhaite développer ce schéma d'accueil à domicile mais les demandes de particuliers sont quasiment nulles. Un effort d'information et de communication est certainement à construire. Le frein du coût de l'adaptation du logement pour le particulier est à ne pas négliger, ainsi qu'un problème de culture.

Une remarque sur l'animation dans les établissements spécialisés pour personnes âgées ; cette animation est aujourd'hui reconnue par la qualification et le statut de personnels dédiés.

A noter qu'en Tarentaise, la tranche des plus de 85 ans en 2016 sera de manière relative, la plus importante de la Savoie. L'enjeu de la prise en compte des maladies d'Alzheimer est à souligner.

Alain MACHET conclut la séance à 20 h 00 et précise le thème des prochaines rencontres. Nous avons sollicité les services de l'Etat en charge d'une étude sur l'accessibilité et le transport en Tarentaise. Ces services devraient nous présenter les résultats de cette étude avant l'été afin que nous puissions apporter nos regards et contributions.

Il explique que nos propositions sur le thème de la prise en compte des travailleurs saisonniers en Tarentaise ont été envoyées à tous les élus de Tarentaise (Maires, Conseillers Généraux et Régionaux) ainsi qu'à Madame la Sous Préfète.

La soirée se termine autour d'un verre de l'amitié.

Alain MACHET,  
Président